



COMMUNE
DE

SAINTE ANASTASIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 06 décembre 2023

2023/71

L'an deux mille vingt-trois, le 06 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastase régulièrement convoqué le 30 novembre 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire.

PRESENTS : MM TIXADOR Gilles – CHABAUD Laurent – – FABRE Alain – HURLIN Régine – BECHARD Alain – BAECKER Sybille - NEVEU James –POULLET Danielle - AUBIN Dimitri – COULON Daniel - GIBOULET ARNAUD Sophie - MENALDO KEBDANI Nadia – PANAFIEU Blandine –

ABSENTS EXCUSES : Mme FOURES Josiane - M. HIBSCHELE Jean-Marc - Mmes SCHMITT Marie Gil – DE CORO Jessica - MM REBUFFAT – ALTIER Jonathan

PROCURATIONS : M. HIBSCHELE à M. TIXADOR
Mme FOURES à Mme POULLET
Mme SCHMITT à Mme BAECKER
Mme DE CORO à Mme GIBOULET
M. REBUFFAT à Mme MENALDO KEBDANI

Soit 18 votants

OBJET : Décision modificative n° 3 du budget général

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
VU le code général des collectivités territoriales, articles L.2251-1 et L.2251-3,

VU la délibération n° 2023/20 du 05 avril 2023 portant approbation du budget primitif de la commune pour l'année 2022,

VU la délibération 2023/030 du 07 juin 2023 portant approbation de la décision modificative n° 1 du budget général de la commune,

VU la délibération 2023/49 du 13 septembre 2023 portant approbation de la DM n° 2 du budget général,

CONSIDERANT les ajustements de crédits nécessaires afin d'assurer les derniers mandatemements de l'année, le solde de cette décision modificative étant égale zéro, le montant du budget n'est pas modifié.

DECIDE à l'unanimité

ARTICLE 1 : d'approuver la décision modificative n° 3 telle qu'annexée à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus.

Le Maire,

Gilles TIXADOR



Porte des Gorges du Gardon - Site classé